

AECK/WG  
**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**

Fraternité-Justice-Travail

-----  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2023 – 669 DU 20 DECEMBRE 2023**

portant nomination de monsieur **Vignonzangbe Juriph Ancel TOKPO** en qualité de membre du Conseil d'administration de la Société d'Exploitation du Guichet unique du Bénin.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2020-044 du 22 janvier 2020 portant approbation des statuts de la Société d'Exploitation du Guichet unique du Bénin ;
- vu** le décret n° 2022-373 du 06 juillet 2022 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Société d'Exploitation du Guichet unique du Bénin ;
- vu** le décret n° 2023-251 du 10 mai 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 décembre 2023,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Monsieur **Vignonzangbe Juriph Ancel TOKPO** est nommé membre du Conseil d'administration de la Société d'Exploitation du Guichet unique du Bénin, au titre de



représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement durable, en remplacement de monsieur Edgard P. Roch QUENUM.

## Article 2

L'intéressé poursuit le mandat en cours pour le reste de sa durée.

## Article 3

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

## Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

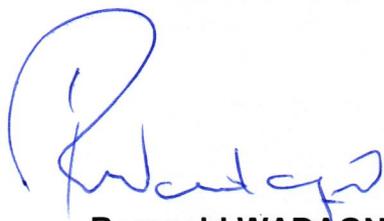
Fait à Cotonou, le 20 décembre 2023

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON.-**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'État

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports,  
chargé du Développement durable,



**José TONATO**

**AMPLIATIONS** : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MCVT : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES  
MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; INTERESSE : 1 ; JORB : 1.